

Communiqué Borgne

Les travaux de revitalisation de la zone alluviale de Lotrey sont effectués dans le cadre de la décision du Conseil d'Etat concernant l'assainissement du bassin-versant des Borgnes (03 octobre 2018), selon l'art. 80ss.LEaux. L'assainissement incombe à Grande-Dixence SA, qui effectue des prélèvements hydrauliques dans le bassin-versant. La commune d'Evolène est propriétaire du cours d'eau. Grande-Dixence SA assure une maîtrise d'œuvre déléguée pour les mesures de revitalisation décidées par le Conseil d'Etat.

Le projet a été développé sous l'égide d'un comité de pilotage (COFIL) regroupant Grande-Dixence SA, la commune d'Evolène, les Services de l'Etat du Valais concernés (SEFH, SFNP, SCFP, SEN, SCA, SDT) ainsi que des organisations de la société civile (WWF, section de pêche).

Ces travaux ont pour but d'améliorer la situation sécuritaire, en déplaçant les tronçons de route hors de la zone d'inondation fréquente et en augmentant la capacité de la Borgne et d'accroître la valeur paysagère et naturelle de la zone alluviale, en favorisant l'installation de milieux alluviaux et d'espèces végétales et animales rares et de valeur élevée. Trois secteurs d'intervention sont concernés :

- Secteur aval :**
- Augmentation de la capacité hydraulique sous le pont de Lotrey, avec un passage inférieur en béton permettant le transit de crues centennales (120 m³/s)
 - Nouvelle route d'accès au pont pour éviter sa submersion lors des crues et renaturation du tracé de l'ancienne route
 - Création d'une zone d'eaux calmes en rive droite et d'une terrasse humide en rive gauche, de part et d'autre du pont.
 - Mise sous protection et gestion extensive des prairies humides et prairies à litière en rive droite
 - Espèces cibles : cincle plongeur, truite de rivière, lézard vivipare, orchidées, myricaire, bergeronnette des ruisseaux
- Secteur médian :**
- Création d'un complexe de milieux humides (étangs et forêts humides) sur le cône de déjection du torrent du Péterey, dans l'aire forestière.
 - Espèces cibles : grenouille rousse, triton alpestre, libellules, coronelle lisse
- Secteur amont :**
- Déplacement de la route agricole et piste de ski de fond, régulièrement endommagées par des crues, sur une terrasse en amont, hors de la zone de divagation du cours d'eau.
 - Création de saulaies et d'aulnaies alluviales sur le tracé de l'ancienne route, dans l'emprise du lit majeur inondable du cours d'eau.

Les travaux ont débuté à la fin août 2023 et devraient durer jusqu'à la fin juin 2024, avec une interruption durant l'hiver.



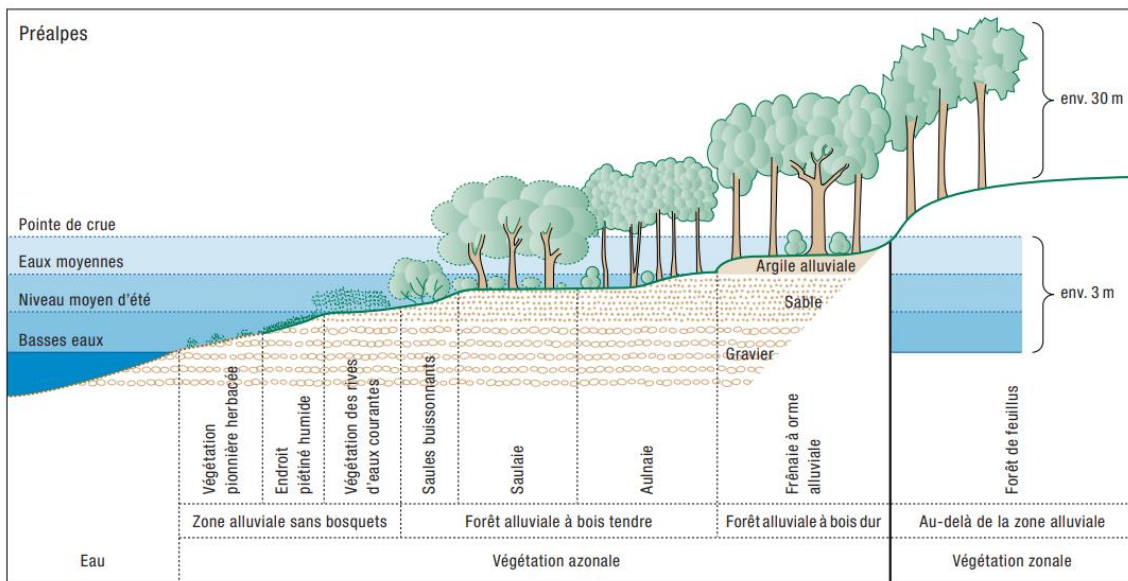


Figure : Milieux cibles de la renaturation en fonction de la fréquence d'inondation

